

## SÉANCE ORDINAIRE

DU 4 JUIN 2018

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 4 juin 2018 à 19H30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**MAIRE :** Mario St-Louis

**CONSEILLERS(ÈRES) :** Jonathan Rioux  
Éric Veilleux  
Jocelyn Côté (arrive à 19h51)  
Mireille Gagnon  
Gisèle Saindon

**ABSENTE :** Louise Rioux

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

.....

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2018-06-93

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 17 Divers demeure ouvert.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Changement séance ordinaire du conseil du mois de juillet 2018
6. Rapport du Maire
7. Réunion des maires
8. Programme Nouveaux Horizons
9. Mise à jour du comité de sécurité civile municipal
10. Mise à jour de l'organisation municipale de sécurité civile
11. Abrasif pour chemin d'hiver
12. Réajustement carburant / Route de la Station / Municipalité / Intervention entretien déneigement hors saison / Prime de disponibilité
13. Demande CPTAQ / Ferme Côté Desmeules (2003) inc.
14. Demande CPTAQ / Mario Jean
15. Appui à la MRC de Kamouraska pour le changement de date des élections municipales
16. Voirie
  - Engagement Ouvrier municipal
  - Ouverture des soumissions / Fauchage le long des routes de la Municipalité
  - Travaux de pavage 2018 / Acceptation soumission
  - Soumission / rechargement de 0-3/4 concassé de gravière
  - Calvette Côté des Lévesques

- Autres sujets concernant la voirie
17. Divers
- Correspondance
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée
- .....

**3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

2018-06-94

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

2018-06-95

**CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 4 juin 2018.

Annie Roussel, dir. gén./secr.-très.

Adopté à l'unanimité

.....

2018-06-96

**4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 06-2018 des comptes payés soit accepté au montant de \$4624.78 et que le bordereau numéro 06-2018 des comptes à payer soit accepté au montant de \$33128.36 par notre conseil et que la directrice générale / secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

2018-06-97

**5. CHANGEMENT SÉANCE DU CONSEIL JUILLET 2018**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu que l'article 148.0.1 du Code municipale du Québec établit que le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier et donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure n'est pas celui que prévoit le calendrier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil modifie la séance du mois de juillet 2018 sur le calendrier adopté en novembre 2017 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débutent à 19h30 :

Lundi 2 juillet 2018 soit remplacé par lundi le 9 juillet 2018.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

.....

2018-06-98

**6. RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire, Mario St-Louis, fait lecture du rapport du maire tel que prévu par la loi modifiant certaines dispositions législatives. Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent rapport soit accepté par notre conseil. Ledit rapport sera envoyé à chaque résidence sur le territoire de notre municipalité et classé aux archives.

.....

## 7. RÉUNION DES MAIRES

La directrice générale informe les membres du conseil que la réunion des maires aura lieu le 20 juin 2018 à 19h30 à la salle Adélarde-Godbout. Toute la population est invitée à venir y assister.

.....

## 8. PROGRAMME NOUVEAU HORIZON

2018-06-99

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi soutien le Club de l'Age d'Or de Saint-Éloi dans leur démarche afin d'obtenir une subvention dans le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés et les autorise à effectuer les rénovations dans la salle Adélarde-Godbout tel que discuté en plus d'organiser de nouvelles activités pour les personnes de tous les âges.

.....

## 9. MISE À JOUR DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL

2018-06-100

Monsieur le conseiller Jocelyn Côté prend son siège. Il est maintenant 19h51.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi procède à une mise à jour du comité de sécurité civile municipal. Qu'il soit nommé Madame Gisèle Saindon au poste de conseillère en remplacement de Monsieur Marc Tremblay, de nommer Monsieur Jonathan Rioux comme pompier volontaire en remplacement de Monsieur Paul Bouchard et de nommer Monsieur Jocelyn Côté comme Directeur des services techniques en remplacement de Monsieur Jocelyn Rioux.

.....

## 10. MISE À JOUR DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

2018-06-101

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi procède à une mise à jour de l'organisation municipale de la sécurité civile. Qu'il soit nommé Monsieur Mario St-Louis aux services des communications en remplacement de Monsieur Marc Tremblay, de nommer Monsieur Jonathan Rioux adjoint à la sécurité incendie et à la sécurité des personnes en remplacement de Monsieur Paul Bouchard et de nommer Monsieur Jocelyn Côté aux services techniques et transport en remplacement de Monsieur Jocelyn Rioux.

.....

## 11. ABRASIF POUR CHEMIN D'HIVER

2018-06-102

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé aux Entreprises Camille Dumont inc. de faire une offre afin de combler nos besoins d'abrasif pour l'hiver 2018-2019;

Considérant que les membres du conseil ont pris son offre en considération et qu'ils lui demandent que soit fait une réserve d'abrasif constituée de **900** tonnes de sable ainsi que le transport et le mélange de **72** tonnes de sel;

Considérant que le sable utilisé soit adéquat lors de l'utilisation et qu'il respecte les normes du Ministère des Transports;

Considérant que **le sel sera payé par la Municipalité** sur production de la facture originale et livré sur le site indiqué par l'entrepreneur;

Considérant que l'abrasif sera transporté à l'intérieur de l'entrepôt situé au 181, rue Principale Ouest, Saint-Éloi (Québec), G0L 2V0 et qu'il **sera mis en meule à l'intérieur par l'entrepreneur (porter une attention spéciale à ne pas mettre de sable après les panneaux de contreplaqué "plywood" visés après le bâtiment intérieur)**;

Considérant que la Municipalité demande que le matériel utilisé pour fabriquer l'abrasif doit être exempt de toute matière organique et végétale et devra répondre à la granulométrie, ci-jointe. À cet égard, **un rapport de granulométrie de l'année devra être transmis à la municipalité.**

Ce rapport doit venir d'un laboratoire reconnu, ayant exécuté les essais nécessaires conformément aux exigences de la dernière édition du cahier des charges et devis généraux du Ministère des Transports du Québec. Avant l'acceptation des matériaux, la municipalité pourra faire effectuer des essais qualitatifs sur ces derniers.

Granulat pour abrasif

a) Humidité

Le taux d'humidité de l'abrasif devra contenir un taux d'humidité inférieur à 5%

b) Granulométrie

La granulométrie des abrasifs doit tenir compte des spécifications suivantes :

TAMIS	SABLE TAMISÉ % PASSANT
10 mm	100
8 mm	-
5 mm	95-100
2,5 mm	-
1,25 mm	0-70
630 um	0-50
315 um	0-35
160 um	0-15
80 um	0-5

Considérant que l'entrepreneur devra avertir l'ouvrier municipal ou la directrice générale deux journées à l'avance avant d'effectuer le contrat du transport et de la fabrication afin de faire vérifier deux voyages au hasard et que l'ouvrier municipal pourra être présent lors du transport pour constater la quantité exacte des chargements;

Considérant que les travaux devront être complétés au plus tard **le 30 octobre 2018;**

Considérant que si l'entrepreneur est en défaut de réaliser les travaux dans le délai stipulé aux présentes, la Municipalité pourra imposer, à titre de pénalité, un montant de **500\$** par jour de retard. Ces pénalités sont acquises de plein droit et sont prélevées à même les sommes dues par la Municipalité ou, si aucune somme n'est due par elle, par les procédures légales contre l'adjudicataire.

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Les Entreprises Camille Dumont inc. au montant de 10196\$ plus taxes en respectant les conditions énumérées ci-dessus.

.....

**12. RÉAJUSTEMENT CARBURANT / ROUTE DE LA STATION /MUNICIPALITÉ/INTERVENTION ENTRETIEN DÉNEIGEMENT HORS SAISON /PRIME DE DISPONIBILITÉ**

2018-06-103

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a signé à l'automne 2016 un contrat avec Déneigement M. Sirois inc. concernant l'entretien des chemins d'hiver pour la Route de la Station à Saint-Éloi;

Attendu que dans ce contrat, il y a une clause concernant l'ajustement pour la variation du prix du carburant, une clause concernant les interventions d'entretien de déneigement hors-saison et une clause concernant une prime de disponibilité;

Attendu que le prix du carburant (%) pour la saison 2017/2018 a varié de 12.7532% pour la Route de la Station;

Attendu que le Ministère assume tous les dépenses occasionnées concernant la Route de la Station;

Attendu que la variation du prix du carburant (%) pour la saison 2017/2018 a varié de 2.499% pour le reste de la Municipalité;

Attendu que selon le contrat lorsque la variation du prix du carburant (VC) obtenue est positive et supérieure à 5%, l'entrepreneur se voit appliquer une compensation équivalente au dépassement du seuil de 5%. Par contre, lorsque la variation du prix du carburant (VC) obtenue est positive mais inférieure à 5%, aucune compensation n'est applicable.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi remet à Dénéigement M. Sirois inc. un montant total de 2237.15\$ ce qui comprend un montant pour la prime de disponibilité pré-saison et post-saison (2000\$), un montant pour la variation du prix du carburant pour la saison 2017-2018 portion Route de la Station (237.15\$) et 0\$ pour la portion de la Municipalité.

.....

### **13. DEMANDE CPTAQ / FERME CÔTÉ DESMEULES (2003) INC.**

2018-06-104

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Monsieur Jean-Philippe Côté, pour Ferme Côté Desmeules (2003) inc., visant à améliorer la qualité agricole de la parcelle contiguë tout en harmonisant les champs voisins par la diminution du relief et des dénivelés qui se sont accrus au fil des ans sur le lot 5 546 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata;

Considérant que l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Éloi à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

Considérant que la présente demande est justifiée et cohérente considérant le projet du demandeur;

Considérant que la demande n'aura aucun impact sur nos règlements d'urbanismes;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Monsieur Jean-Philippe Côté, pour Ferme Côté Desmeules (2003) inc., dans ces démarches visant à améliorer la qualité agricole de la parcelle contiguë tout en harmonisant les champs voisins par la diminution du relief et des dénivelés qui se sont accrus au fil des ans sur le lot 5 546 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata;

-indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux.

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

.....

### **14. DEMANDE CPTAQ / MARIO JEAN**

2018-06-105

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Mario Jean à la CPTAQ, concernant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, du lot 6 158 885, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, en faveur du demandeur Monsieur Mario Jean, soit pour inclure ledit lot 6 158 885 dans le droit acquis résidentiel dudit demandeur.

Attendu que cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité.

Attendu que cette demande d'autorisation à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité.

Attendu que cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement.

Attendu que cette demande d'autorisation ne vise qu'à mieux définir son droit acquis résidentiel; en effet, le lot 6 158 885 est un ancien chemin maintenant cédé par la Municipalité de Saint-Éloi en faveur du demandeur Monsieur Mario Jean et, sur lequel des éléments accessoires à l'utilisation résidentielle existent depuis plusieurs années car ledit emplacement n'est plus utilisé depuis longtemps comme chemin.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi recommande à la CPTAQ de consentir à la demande d'autorisation soumise par Monsieur Mario Jean.

.....

## **15. APPUI À LA MRC DE KAMOURSACA POUR LE CHANGEMENT DE DATE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

2018-06-106

ATTENDU QUE la date des élections municipales, actuellement fixée au premier dimanche de novembre, coïncide avec la période de préparation des budgets annuels dans les municipalités du Québec et précède de peu l'adoption des budgets des MRC;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les nouveaux élus ont peu de temps pour s'approprier leurs dossiers et leurs nouvelles fonctions avant l'adoption des budgets et sont donc contraints d'adopter des budgets découlant essentiellement des orientations du précédent conseil;

ATTENDU QUE la tenue des élections municipales accapare le personnel administratif au moment où il est occupé à préparer les budgets;

ATTENDU QU'un changement de la période des élections municipales faciliterait l'exercice démocratique et permettrait que le premier budget adopté par le nouveau conseil soit en phase avec ses orientations et priorités d'action;

Par conséquent,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux à résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Saint-Éloi appuie la MRC de Kamouraska dans ses démarches auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin que la date des élections municipales soit modifiée pour que celles-ci se tiennent au printemps, soit le premier dimanche de mai. Cette demande est adressée à l'attention des unions municipales dans le but d'aider à faire cheminer ce dossier auprès du Directeur général des élections (DGE).

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au DGE ainsi qu'aux députés provincial et fédéral.

.....

## **16. VOIRIE**

### **ENGAGEMENT OUVRIER MUNICIPAL**

2018-06-107

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Denis Fillion en tant qu'ouvrier municipal pour la municipalité de Saint-Éloi, qu'un contrat de travail définissant les conditions d'embauche, les tâches et les fonctions soit préparé prochainement et que Monsieur le Maire Mario St-Louis et Madame Annie Roussel Directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.

.....

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS / FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

2018-06-108

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant le fauchage des chemins municipaux;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la séance du conseil;

Considérant qu'il y a eu deux soumissionnaires qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

1<sup>e</sup> soumission : M. André D'Auteuil  
Prix : 1300\$ plus taxes

2<sup>e</sup> soumission : Ferme B.M.P.inc.  
Prix : 1943\$ plus taxes

Considérant que M. André D'Auteuil est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au cahier de charges de la présente municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage M. André D'Auteuil pour effectuer le fauchage des chemins municipaux durant les semaines du 4 au 20 juillet 2018 au coût de 1300\$ plus taxes. Ceci étant un montant forfaitaire pour effectuer tout le fauchage des chemins municipaux tel que demandé dans la soumission.

### **TRAVAUX DE PAVAGE 2018 / RÉSULTAT SOUMISSION**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant des travaux de pavage;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 30 mai 2018 à 16h00 au bureau de la municipalité devant une représentante, la DG et le maire;

Considérant qu'il y a eu un soumissionnaire qui a répondu à notre demande;

Considérant que le soumissionnaire est le suivant :

#### **CONSTRUCTION B.M.L.**

##### **➤ Spécifications Section Rang 3 Ouest:**

31 tonnes à 197.25 \$ 6 114.75 \$ plus taxes

##### **➤ Spécifications Section Rang 2 Est:**

55 tonnes à 197.25 \$ 10 848.75 \$ plus taxes

##### **➤ Spécifications Section Route de la Station:**

100 tonnes à 197.25 \$ 19 725.00 \$ plus taxes

➤ **Projet Global:** Pour la somme de 36 688.50\$ taxes incluses

Considérant que les membres du conseil considèrent que la soumission est trop élevée par rapport aux années antérieures;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi refuse la soumission de Construction BML et demande à la Directrice générale de modifier le cahier des charges et de retourner en soumission sur invitation.

### **SOUMISSION / RECHARGEMENT DE 0-3/4 CONCASSÉ DE GRAVIÈRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions sur invitation pour du rechargement des chemins municipaux.

2018-06-109

2018-06-110

Les exigences de la municipalité sont disponibles dans un devis préparé à cette fin, une formule de soumission est également disponible et les soumissionnaires devront s'y conformer pour la présentation de leur soumission.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le mercredi 4 juillet 2018 à 16h00 pour être ouvertes publiquement le même jour à 16h00 au même endroit. Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Soumission – Rechargement des chemins municipaux ». La municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions. Cette demande de soumissions sera envoyée à un minimum de trois soumissionnaires.

.....

### **CALVETTE CÔTE DES LÉVESQUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi fera nettoyer au complet le fossé dans la Côte des Lévesques et mettra une membrane à grandeur avec du gallet 100mm à 200mm. Des demandes de prix seront faites prochainement afin de faire exécuter les travaux le plus tôt possible.

.....

### **AUTRES SUJETS CONCERNANT LA VOIRIE**

Un membre du conseil demande de faire un sondage sur la Route de la Station à l'emplacement où l'asphalte devrait se faire afin de vérifier le matériel en dessous avant d'effectuer les travaux. La demande a été rejetée. Les travaux se feront sur le chemin existant. Une discussion a été faite concernant l'achat de l'outillage pour l'employé municipal de voirie tel qu'un marteau, des tournevis, une tapeuse pour l'asphalte froide ou chaude etc. Il a été parlé de la virée de charrue au chemin des Trois-Roches afin de nettoyer le site et de mettre une barrière durant la saison estival. L'employé demande comment fonctionne la machine pour étendre l'abat-poussière.

.....

## **17. DIVERS**

### **CORRESPONDANCE**

La directrice générale fait part aux membres du conseil de la correspondance reçu durant le mois.

.....

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nil

.....

## **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h33.

*Mario St-Louis, maire*  
Mario St-Louis, maire

*Annie Roussel, Directrice générale*  
Annie Roussel, dir.gén./secr.trés.